

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

**Décision du 23 AVR. 2026**  
**portant désignation du vice-président du collège de déontologie du ministère de la justice**

NOR : JUST2612093S

**La présidente du collège de déontologie du ministère de la justice,**

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 124-2, R. 124-2 à R.124-12 ;

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2016-1967 du 28 décembre 2016 modifié relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts prévue à l'article 25 *ter* de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté du 25 février 2026 relatif à la création, à la composition et aux attributions du collège de déontologie au ministère de la justice, notamment son article 4 ;

Vu le règlement intérieur du collège de déontologie du ministère de la justice adopté le 22 octobre 2021, notamment son article 27,

**Décide :**

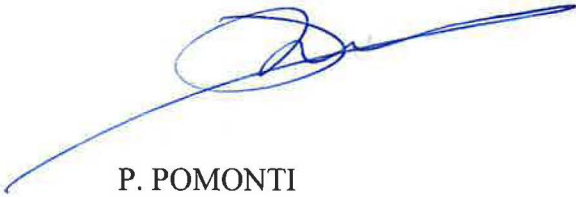
**Article 1<sup>er</sup>**

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement intérieur susvisé, M. Franck ETIENVRE, président de chambre à la cour administrative d'appel de Versailles, est désigné, à l'unanimité, vice-président du collège de déontologie du ministère de la justice.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le 23 avril 2026

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by a long horizontal stroke.

P. POMONTI